



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 12 mai 2010
Date d'affichage
Date de séance 20 mai 2010

L'an deux mille dix, et le jeudi vingt mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	27
Procurations	3
Votants	30
Pour	30
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Attribuant une subvention à l'association « KARATE LOTUS PUNAAUIA » pour l'année 2010.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse		X	
TEPAVA Wilhelm		X	
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
VILLERET née LY WA UT Clothilde		X	
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck	X		
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TALARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta		X	VAN BASTOLAER G.
TUMAHAI Hina	X		
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas		X	
ATENI née TAPARE Marie	X		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X	ATENI Marie
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles	X		
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

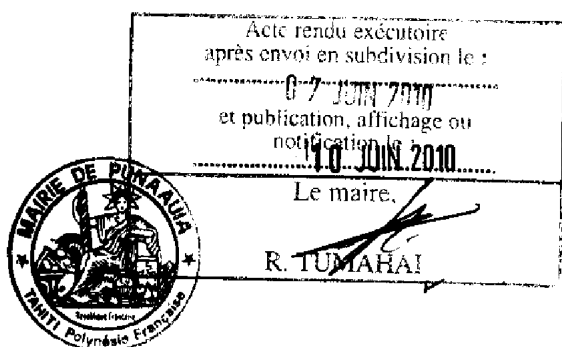
Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 43/2009 du 15 mai 2009 fixant les modalités d'attribution des subventions aux associations ;
- VU la demande formulée par l'association « KARATE LOTUS PUNAAUIA » ;
- VU l'avis de la commission de l'animation et de la vie locale réunie en date du 29 avril et du 06 mai 2010 en vue d'examiner les demandes de subventions des associations au titre de 2010 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 20 mai 2010 ;

ADOpte

- Article 1** – Est accordée, pour l'année 2010, à l'association « KARATE LOTUS PUNAAUIA » une subvention d'un montant de 300.000 F CFP (TROIS CENT MILLE FRANCS).
- Article 2** – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2010, chapitre 65, article 6574 de la section de fonctionnement.
- Article 3** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4** – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 mai 2010
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

R. TUMAHAI



Conseil municipal – Séance du 20 mai 2010

RAPPORT DE PRESENTATION

Objet : *Projet de délibération n° 54/2010 du 20 mai 2010 attribuant une subvention à l'association « KARATE LOTUS PUNAAUIA » pour l'année 2010*

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « KARATE LOTUS PUNAAUIA » fondée en 2007 recense 58 licenciés à son actif. Elle a pour objet la pratique du karaté et des arts martiaux affinitaires sur PUNAAUIA. Elle compte dans ses rangs de jeunes champions qui ont participé aux différentes compétitions nationales et internationales.

Cette année, l'association envisage deux déplacements sportifs afin de motiver les jeunes athlètes. Le premier sur Auckland (NZ) afin d'affiner la préparation des compétiteurs pour les prochaines OCEANIA qui se dérouleront à Tahiti. Le deuxième sur la métropole pour une représentation aux championnats de France cadet.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION ANIMATION ET VIE LOCALE

La Commission Animation et vie locale s'est réunie en date du 29 avril et du 06 mai pour examiner les demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2010 et procéder à l'attribution des financements communaux.

L'année dernière, l'association a reçu une subvention d'un montant de 700.000 F CFP. Elle demande pour 2010 une subvention d'un montant de 900.000 F CFP. Compte tenu de la réduction de l'enveloppe prévue pour les subventions aux associations, la Commission a validé l'octroi d'un montant de 300.000 F CFP.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.